

# Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges 29/09/2017

**La présente CLETC vise à statuer provisoirement sur les transferts de charges liées aux transferts de compétences opérés en 2015 et 2016, sur le transfert du Phénix en 2017 et statuer sur les transferts de charges liés aux transferts des zones d'activités communales, prévues dans le cadre de la loi NOTRE**

# Avis de la CLETC

## Incidences financières du transfert de l'équipement culturel « Le Phénix »

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

2017-10-23 10:08:06  
SLO  
201710231008\_6-DE

✓ **Evaluation du transfert de charges généré par l'équipement culturel « Le Phénix »**

- Le transfert de compétence intègre à la fois le bâtiment et les actions menées dans ce dernier par la SAEM « Le Phenix », à qui la ville a confié la gestion de l'équipement, sous forme d'affermage dans le cadre d'une délégation de service public
- **Au titre du fonctionnement**, pour déterminer la diminution de l'attribution de compensation de la commune de Valenciennes, afin de financer ce transfert de compétence au niveau de la CAVM, il est proposé de répartir de la moyenne de la charge constatée dans les comptes de la Ville en 2010 et 2015 (voir annexe 1), proche de la charge que la communauté aura à supporter à compter de 2017

→ Par rapport à l'estimation des charges opérées en décembre 2016, est ajouté le coût d'entretien du parvis ( 3 560 € par an - données ville)

Fonctionnement	Comptes Administratifs Commune de Valenciennes						Moyenne CA	2016 Commune de Valenciennes	BP 2017 CAVM (hors subventions CAVM Budget primitif 2016 186 k€ et pôle européen 90 k€)
	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Dépenses	1 876 582	1 867 113	1 882 208	1 900 530	1 835 679	1 840 351	1 434 948	1 409 379	
Entretien parvis (chiffre fourni par la ville)	3 560	3 560	3 560	3 560	3 560	3 560		3 560	
Recettes	902 574	903 698	907 466	907 138	907 146	909 136	719 049	430 000	
	<b>Commune de Valenciennes</b>								<b>CAVM</b>
<b>Charge nette (Dépenses - Recettes)</b>	<b>977 568</b>	<b>966 975</b>	<b>978 302</b>	<b>996 952</b>	<b>932 093</b>	<b>934 775</b>	<b>964 444</b>	<b>715 899</b>	<b>982 939</b>

# Avis de la CLETC (transfert du Phénix)

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Accusé de réception

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ **Evaluation du transfert de charges généré par l'équipement culturel « Le Phénix » (suite)**
  - **Au titre de l'investissement**, il est proposé de partir du coût de renouvellement de l'équipement évalué à 6 M€ H.T b soit une charge nette de 4,4 M€ pour la CAVM compte tenu d'un montant de subventions attendues de 1,6 M€. Ce programme d'investissement se fera par tranche
    - Sur la base d'un financement à 50% par emprunt, la charge pour la CAVM s'établit à 159 000 € pour un montant emprunté de 2,2 M€ sur 15 ans au taux de 1%
  
- ✓ **Prise en compte des charges de centralité (voir annexe 2)**
  - Le logiciel de billetterie du Phénix sur 3 saisons (2013/2014-2014/2015 et 2015/2016) indique que l'équipement culturel est fréquenté à hauteur de 37% par un public provenant des communes membres hors Ville de Valenciennes
    - Au titre des charges de centralité, il est proposé de diminuer l'impact du transfert de charges de 37% pour la commune de Valenciennes

# Avis de la CLETC

## Détermination de la diminution de l'attribution de compensation de la commune de Valenciennes

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le 23/10/2017  
ID : 035 215 03697 2017 10 16 2017 10 16 16-DE

Rappel du mode d'évaluation de la réduction de l'attribution de compensation	Charges nettes de fonctionnement supportées par la ville	Annuité prévisionnelle CAVM au titre de la remise en état du bien (2)	Total	Réfaction appliquée au titre des charges de centralité (1)	Diminution de l'attribution de compensation de la commune de Valenciennes au titre du transfert du Phénix (Montant prévisionnel)
<b>(charges nettes ville : moyenne des comptes administratifs 2010-2015 - données fournies par la Ville)</b>	964 444	159 000	<b>1 123 444</b>	37%	<b>707 770</b>

(1) source Phénix (extraction SIRIUS) :Fréquentation phénix scène nationale sur l'agglomération de Valenciennes en nombre de places et %, saisons 13/14, 14/15, 15/16 publics abonnés, occasionnels, scolaires et associatifs

(2) une charge nette évaluée à 4,4 M€ H.T sur la période 2017-2021 (6 M€ HT de travaux – 1,6 M€ de subventions prévues) au titre de la remise en état de l'équipement et de sa mise à niveau ; soit une annuité de 0,159 M€ sur la base d'un financement à 50% par emprunt (taux de 1% sur 15 ans) et à 50% par autofinancement)

# Avis de la CLECT Transfert des Zones Activités

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ L'article 66 de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 a supprimé la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques d'initiative publique.
- ✓ De ce fait Valenciennes Métropole exerce, de plein droit, en lieu et place des communes, la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités.
- ✓ Ainsi en complément des zones d'activités déjà prises en charge par Valenciennes Métropole, les zones d'activités d'initiative publique et sous gestion communale sont désormais gérées, de plein droit, depuis le 01/01/2017, par la communauté d'Agglomération.
- ✓ La gestion des zones d'activités comprend les dépenses de fonctionnement, d'entretien, de maintenance et d'éventuelle remise en état des voiries et espaces publics, ainsi que les ouvrages annexes (éclairage public, signalisation, réseaux....)
- ✓ Après examen et en concertation avec les communes, il a été acté le transfert de 12 nouvelles zones d'activité pour lesquelles l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice est mis à disposition de Valenciennes Métropole à titre gratuit.

# Avis de la CLECT Transfert des Zones Activités

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ Proposition : Pour ces nouvelles zones, il est donc proposé de financer le transfert des charges des communes à la communauté par une diminution de l'attribution de compensation à hauteur de la charge évaluée suivant la proposition ci-dessous

# Avis de la CLECT Transfert des Zones Activités

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

Nom de la zone	Commune	A Cout de remise en état de la voirie (Investissement)	B Annuité pour remise en état de la voirie	C Cout annuel d'entretien de la voirie et des équipements (Fonctionnement)	D = B+C Total réfaction attribution de compensation	Dotation de compensation 2016	Impact en %
LES ATELIERS	Anzin	122 810	6 290	3 076	9 367	2 130 616,48	-1,83%
EUROPESCAUT	Anzin	290 952	14 903	14 739	29 641		
MONT-HOUY	Aulnoy Lez Valenciennes	83 512	4 278	8 657	12 934	1 184 669,27	-1,09%
LES DIX MUIDS	Marly	960 526	49 199	33 340	82 538	2 391 824,85	-3,97%
LA_RHONELLE	Marly	600	31	3 787	3 818		
ZI 1	Marly	134 346	6 881	1 785	8 666		
VENOT	Onnaing	17 117	877	10 201	11 078	1 261 995,22	-0,88%
LAVOISIER	Petite-Forêt	486 829	24 936	24 669	49 605	4 807 454,21	-1,03%
AERODROME OUEST	Rouvignies	562 380	28 805	64 889	93 694	826 741,69	-11,33%
AERODROME EST	Prouvy	552 995	28 325	66 582	94 907	1 647 806,44	-5,76%
BLANC MISSERON	Quiévrechain	38 511	1 973	6 035	8 007	1 037 727,02	-0,77%
EXTENSION ZI 4	Saint-Saulve	254 854	13 054	12 241	25 295	3 871 124,10	-0,65%
Calculé sur la base d'un emprunt sur 25 ans au taux de 2%							

# Avis de la CLECT Hydraulique douce (sous réserve passage en Conseil Communautaire)

- ✓ Contexte et enjeux
- ✓ Compte tenu des fragilités de gestion des ouvrages d'hydraulique douce par les communes, le Président a validé en octobre 2016, outre le recrutement d'un technicien dédié au ruissellement, l'engagement d'un travail spécifique sur l'organisation à adopter pour consolider et optimiser la gestion de l'hydraulique douce.
- ✓ Enjeux
  - Monter à court terme (travaux hiver 2017) une opération de requalification des ouvrages sur le déclin ;
  - ✓ - Structurer une organisation viable à moyen terme (campagnes d'entretien 2018-2019) ;
  - ✓ - Capturer la recette de l'Agence de l'Eau (subvention de 60% investissement et fonctionnement) ;
  - ✓ - Faire valider la répartition financière du reste à charge pour le fonctionnement.
- ✓ Pour rappel, la répartition initialement envisagée consistait à faire supporter la gestion et l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce par les communes, l'intégralité des investissements étant supportée par Valenciennes Métropole et les financeurs, Agence de l'Eau (AEAP) et Département.

# Avis de la CLECT Hydraulique douce (sous réserve passage en Conseil Communautaire)

Envoyé en préfecture le 23/10/2017  
Reçu en préfecture le 24/10/2017  
Affiché le  
SLO  
11-0501-2017-093691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ Démarches engagées
- ✓ Des rencontres individuelles ont été tenues avec les 4 maires concernés pour partager un état des lieux (état global des ouvrages, fonctionnement pour l'entretien, difficultés d'ingénierie financière, etc.) et s'accorder sur les objectifs de la démarche : réalisation d'un diagnostic exhaustif des ouvrages sur le terrain ; chiffrage du coût de restauration ; élaboration d'une solution d'organisation et de financement adaptée aux besoins.

# Avis de la CLECT Hydraulique douce (sous réserve passage en Conseil Communautaire)

Envoyé en préfecture le 23/10/2017  
Reçu en préfecture le 23/10/2017  
Affiché le   
Réf. : 2017-093691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ *Scénario retenu :*
- ✓ Prise en charge par Valenciennes Métropole de l'ensemble des coûts de gestion de ces ouvrages : investissement nécessaire à la requalification des ouvrages puis fonctionnement (entretien courant)
- ✓ Pas de répercussion sur les communes : aucune réduction de l'attribution de compensation

# Avis de la CLETC (Compétence PLUi)

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ **Prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal le 10/04/2015**
  - Ressources humaines transférées de la commune de Valenciennes (octobre 2015) :
    - L'attribution de compensation 2016 de la commune a été diminuée d'un montant de 69 816 €, correspondant à la charge annuelle 2015 du poste transféré, évalué à partir du coût dans le budget 2015 de la Ville
  - Charges supportées par la CAVM au titre du PLUi
    - Cout net en investissement (Etude - subventions)
  - Proposition (inchangée par rapport à la CLECT de décembre 2016)
    - Entériner la réduction de l'attribution de compensation de Ville de Valenciennes à hauteur de 69 816 €
    - Par solidarité financière, et en raison du caractère non récurrent des autres dépenses générées par le PLUi, principalement des études, il est proposé de ne pas impacter les attributions de compensations des communes

# Avis de la CLETC

## Compétence « Renouvellement Urbain »

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

SLO

2017-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ **Prise de compétence en matière de renouvellement urbain**
  - **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Déclaration d'Intérêt Communautaire du 10/04/2015**
    - Quartier Chasse Royale 2 / Quartier de la Bleuse Borne / Faubourg de s/ Centre Ville à Condé/ La Briquette
  - **Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés - Déclaration d'Intérêt Communautaire du 10/04/2015**
    - Ilots Badin Sarrazin, Onésyme Leroy et Cinéma à Valenciennes/Clairon et Béluriez Centre ville à Condé / Cour de l'Escaut à Fresnes
  - **Projet de Requalification des Cités Minières Déclaration d'Intérêt Communautaire d'avril et juillet 2016 :**
    - Chabaud Latour , Acacias, Hardy Ballanger, Mont de la Veine, Le Coq-Chanteclerc
  - **Rénovation des Centre-Bourgs (Déclaration d'Intérêt Communautaire du 25/11/2016)**

# Avis de la CLETC

## Compétence « Renouvellement Urbain »

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

SLO

20171018-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ **Prise de compétence en matière de renouvellement urbain (suite)**
  - Ressources humaines transférées de la commune de Valenciennes (octobre 2015) :
    - L'attribution de compensation 2016 de la commune a été diminuée d'un montant de 49 532 €, correspondant à la charge annuelle 2015 du poste transféré, évalué à partir du coût dans le budget 2015 de la Ville
  - Propositions (inchangée par rapport à la CLECT de décembre 2016)
    - Entériner la réduction de l'attribution de compensation de Ville de Valenciennes à hauteur de 49 532 €
    - Hormis ce transfert de personnel, ne pas impacter les attributions de compensation des communes suite à ces transferts de compétence
      - Car une fois les espaces publics aménagés par la communauté, ceux ci sont rétrocédés aux communes. Ils ne génèrent donc pas de charges récurrentes pour la CAVM
      - Pour l'investissement, proposition de déroger à la loi car la politique de renouvellement urbain portée par la CAVM constitue un volet de la solidarité financière envers les communes membres

# Avis de la CLETC

## Compétence « Dispositif Réussite Educative »

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

20171023 15:08:39 / 20171023-20171018\_6-DE

- ✓ Depuis le 1/1/2016, à la demande de l'Etat, le **GIP Réussite Educative**, assure la totalité du portage du « **Dispositif Réussite Educative** ». Le cofinancement local imposé sur le volet fonctionnement et ingénierie est dorénavant financé à 100% par la **CAVM**
  - La **CAVM** s'est substituée à la commune de Valenciennes au titre d'un financement à hauteur de 15 000 €.
  - L'attribution de compensation 2016 de la commune de Valenciennes a donc été diminuée à hauteur de 15 000 € à compter de 2016
    - Proposition (inchangée par rapport à la CLETC de décembre 2016) : Il est proposé d'acter de manière définitive cette diminution de l'attribution de la commune de Valenciennes

# Avis de la CLECT

## Compétence « Electromobilité »

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

SLO

ID: 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ Le déploiement de bornes électriques pour recharge des véhicules ne donnait lieu à aucune charge dans les budgets communaux.
- ✓ Les communes membres ne sont donc pas impactées par cette compétence nouvelle de la communauté.

# Synthèse (1/2)

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ Il est proposé à la CLETC d'acter les points suivants :
  - Transfert de l'équipement culturel « Le Phenix »
    - Une diminution de l'attribution de compensation de la commune de Valenciennes de 707 770 € sur l'année 2017, fondée
      - sur la charge constatée dans les comptes administratifs de la commune de Valenciennes sur les exercices 2010 à 2015
      - Sur le chiffrage des investissements nécessaire pour la remise à niveau de l'équipement et des subventions attendues
  - Zones d'activités communales
    - Une diminution de l'attribution de compensation des communes concernées par un transfert de zones d'activités communales conformément au tableau.

# Synthèse (2/2)

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

 SLO

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

- ✓ Il est proposé à la CLETC d'acter les points suivants :
  - Transfert de la compétence PLUi
    - Une absence de variation de l'attribution de compensation des communes membres à l'exception de la commune de Valenciennes. Pour cette commune, il est proposé une réduction définitive de son attribution de compensation de 69 816 €, au titre du transfert de personnel opéré en 2015
  - Déclarations d'Intérêt Communautaire au titre du renouvellement urbain
    - Une absence de variation de l'attribution de compensation des communes membres à l'exception de la commune de Valenciennes, en raison d'un transfert de personnel à hauteur de 49 532 €, générant une diminution définitive de son attribution de compensation de ce montant.
  - Déclarations d'Intérêt Communautaire au titre GIP Dispositif Réussite Educative
    - Une diminution définitive de l'attribution de compensation de la commune de Valenciennes de 15 000 € au titre de sa sortie du GIP DRE, Valenciennes Métropole s'étant substitué à la commune avec une augmentation de sa participation de 15 000 €

# Tableau de l'attribution de compensation provisoire

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

Montant des attributions de compensation	montant 2015	2016			montant 2016	2017		montant provisoire de l'attribution de compensation 2017
		COMPETENCES TRANSFEREES				COMPETENCES TRANSFEREES		
		GIP DRE	PLUi	Renouvellement urbain		Phenix	Zone d'activités communales	
Anzin	2 130 616				2 130 616		39 008	2 091 608
Artres	52 118				52 118			52 118
Aubry	99 827				99 827			99 827
Aulnoy	1 184 669				1 184 669		12 934	1 171 735
Beuvrages	255 727				255 727			255 727
Bruay	397 259				397 259			397 259
Condé	403 367				403 367			403 367
Crespin	2 142 221				2 142 221			2 142 221
Curgies	98 383				98 383			98 383
Estreux	1 141				1 141			1 141
Famars	38 525				38 525			38 525
Fresnes	806 523				806 523			806 523
Hergnies	-23 367				-23 367			-23 367
Maing	221 748				221 748			221 748
Marly	2 391 825				2 391 825		95 022	2 296 803
Monchaux	-7 134				-7 134			-7 134
Odomez	8 562				8 562			8 562
Onnaing	1 261 995				1 261 995		11 078	1 250 917
Petite Forêt	4 807 454				4 807 454		49 605	4 757 849
Préseau	-4 529				-4 529			-4 529
Prouvy	1 647 806				1 647 806		94 907	1 552 899
Quarouble	126 161				126 161			126 161
Querenaing	20 074				20 074			20 074
Quiévrechain	1 037 727				1 037 727		8 007	1 029 720
Rombies et M.	-11 552				-11 552			-11 552
Rouvignies	826 742				826 742		93 694	733 048
Saint Aybert	-1 410				-1 410			-1 410
Saint Saulve	3 871 124				3 871 124		25 295	3 845 829
Saultain	1 139 240				1 139 240			1 139 240
Sebourg	49 116				49 116			49 116
Thivencelle	-2 978				-2 978			-2 978
Valenciennes	11 407 683	15 000	69 816	49 532	11 273 335	707 770		10 565 565
Verchain Maugre	6 189				6 189			6 189
Vicq	7 135				7 135			7 135
Vieux Condé	2 156 959				2 156 959			2 156 959

# Annexe 1 : Tableau fourni par la commune de Valenciennes sur les charges générées par le Phénix

Envoyé en préfecture le 23/10/2017

Reçu en préfecture le 23/10/2017

ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

## ETAT DE L'EXECUTION FINANCIERE DE LA FONCTION 313 : THEATRE

FONCTIONNEMENT		Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
616	PRIMES D'ASSURANCES	12171,64	13370,06	16048,92	17390,39	17809,63	18379,93
63512	TAXES FONCIERES	74569,85	75899,72	77427,23	78905,51	79616,59	80437,65
65741	SUBV. FONCTIONNEMENT SEM	1770105	1770105	1770105			
657411	SUBV.PHENIX SCENE NATIONALE	0	0	0	940327	893310	893310
657412	PARTICIP.PHENIX CONTRAINTE DSP	0	0	0	829778	829778	829778
	PARTICIP.PHENIX CONTRAINTE DSP 2016						
611	CONTRATS PREST.DE SERV.(ENT.)	6057,77	3983,05	0	0	0	0
61522	ENT.ET REPARATIONS BATIMENTS	6946,76	1972,37	8379,34	23140,45	6765,11	6324,08
61558	ENT.ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOB.	5068,65	0	1295,59	0	661,16	0
6156	ENT.ET REPARATIONS MAINTENANCE	1662,77	1709,09	8350,07	10630,06	7379,22	12034,23
6288	AUTRES	0	73,7	602,04	358,8	360	87,6
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 876 582,44</b>	<b>1 867 112,99</b>	<b>1 882 208,19</b>	<b>1 900 530,21</b>	<b>1 835 679,71</b>	<b>1 840 351,49</b>
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	74075,53	75899,72	77427,23	78905,51	79616,59	80437,65
757	RED.VERSEES FERMIERS ET CONC.	827799	827799	827799	827799	827799	827799
	RED.VERSEES FERMIERS NOUVELLE DSP						
7718	AUTRES PROD.EXCEPT.OPE. DE GESTION	700	0	2239,77	433,55	1,02	899,96
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>902 574,53</b>	<b>903 698,72</b>	<b>907 466,00</b>	<b>907 138,06</b>	<b>907 416,61</b>	<b>909 136,61</b>

INVESTISSEMENT		Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015
20422	FONDS CONCOURS GRILL PHENIX	0	0	0	0	100000	0
2031	THEATRE TRAVAUX D'ENTRETIEN	0	13203,84	0	962,78	0	0
2031	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	0	0	0	538,2	0	0
2031	BATIMENTS CULTURELS TRAVAUX DIVERS	0	0	0	12498,2	11562,1	49368
2031	DIAGNOSTIC TECHNIQUE CLOS COUVERT	0	0	0	12151,36	0	0
2033	BATIMENTS CULTURELS TRAVAUX DIVERS	0	0	1260	968,76	0	0
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	1054,27	0	0	0	0
21568	BATIMENTS COMMUNAUX-EXTINCTEURS	0	0	403,81	53,98	171,16	0
2184	THEATRE TRAVAUX D'ENTRETIEN	13663,34	0	0	0	0	0
2188	THEATRE TRAVAUX D'ENTRETIEN	0	447,3	0	0	0	0
2313	MISE AUX NORMES ASCENSEURS	0	0	0	0	8148,95	0
2313	BATIMENTS CULTURELS TRAVAUX DIVERS	0	0	0	9133,5	58662,97	16779,17
2313	MISE EN CONFORMITE GAZ ELEC. BATIMENTS	0	0	0	0	0	934,93
2315	THEATRE TRAVAUX D'ENTRETIEN	0	0	1576,63	0	0	0
2318	BATIMENTS CULTURELS TRAVAUX DIVERS	0	0	156407,75	0	0	0
2318	THEATRE TRAVAUX D'ENTRETIEN	123213,46	65045,3	0	0	1799,58	0
2188	BATIMENTS COM.TRAVAUX DIV	0	0	0	0	0	1540,08
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>136 876,80</b>	<b>79 750,71</b>	<b>159 648,19</b>	<b>36 306,78</b>	<b>180 344,76</b>	<b>68 622,18</b>

# Annexe 2 : Répartition du public du Phénix entre les communes membres

Envoyé en préfecture le 23/10/2017  
 Reçu en préfecture le 23/10/2017  
 Affiché le   
 ID : 059-215903691-20171018-20171018\_6-DE

<b>Fréquentation phénix scène nationale sur l'agglomération de Valenciennes</b>			
<i>en nombre de places et %, saisons 13/14, 14/15, 15/16</i>			
<i>publics abonnés, occasionnels, scolaires et associatifs</i>			
extraction SIRIUS		<b>TOTAL 3 saisons</b>	
		<b>entrées</b>	<b>%</b>
1	Anzin	4 373	4,2%
2	Artres	514	0,5%
3	Aubry-du-Hainaut	205	0,2%
4	Aulnoy-lez-Valenciennes	2 531	2,4%
5	Beuvrages	1 738	1,7%
6	Bruay-sur-l'Escaut	1 766	1,7%
7	Condé-sur-l'Escaut	1 040	1,0%
8	Crespin	330	0,3%
9	Curgies	316	0,3%
10	Estreux	328	0,3%
11	Famars	968	0,9%
12	Fresnes-sur-Escaut	747	0,7%
13	Hergnies	221	0,2%
14	Maing	828	0,8%
15	Marly	7 210	6,9%
16	Monchaux-sur-Ecaillon	42	0,0%
17	Odomez	120	0,1%
18	Onnaing	1 236	1,2%
19	Petite-Forêt	851	0,8%
20	Préseau	535	0,5%
21	Prouvy	207	0,2%
22	Quarouble	357	0,3%
23	Quérénaing	200	0,2%
24	Quiévrechain	489	0,5%
25	Rombies et Marchipont	49	0,0%
26	Rouvignies	26	0,0%
27	Saint-Aybert	63	0,1%
28	Saint-Saulve	6 881	6,6%
29	Saultain	673	0,6%
30	Sebourg	1 759	1,7%
31	Thivencelle	57	0,1%
32	Valenciennes	66 314	63,2%
33	Verchain-Maugré	396	0,4%
34	Vicq	152	0,1%
35	Vieux-Condé	1 384	1,3%
	<b>Total fréquentation aggro VAL</b>	<b>104 906</b>	<b>100%</b>